

## RECOMMANDATIONS DE FONCTIONNEMENT EN CLUB

### \*Début de saison, séances d'essai, accident, sortie exceptionnelle, hospitalisation à l'étranger :

- **Couverture de l'assurance fédérale dès le 1<sup>er</sup> septembre** : en cas d'accident chez un nouvel pratiquant venant essayer l'activité (ou un ancien adhérent) avec un **certificat médical** bien sûr, si vous n'avez pas encore commandé la licence fédérale au siège fédéral, l'assurance dommage corporel de la fédération ne peut pas le prendre en charge. Dans le cas contraire faire fonctionner votre propre assurance de club. Rappel : la licence-assurance fédérale notamment la *couverture accident corporel et responsabilité civile* est disponible par saison sportive, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de la saison en cours.
- **Extension de garanties de l'assurance** : La police d'assurance de la fédération propose à tous les licenciés un contrat d'**extension de garanties** à contracter individuellement (voir site Internet de la fédération).
- **Pour les événements exceptionnels et sorties exceptionnelles (France ou étranger)** qui ne sont pas les horaires habituels du club ou/et programmées au calendrier fédéral (stage-maison, entraînement interclubs, manifestation à l'étranger, etc.), vous devez informer la fédération pour être couvert par l'assurance M.D.S - par le biais du formulaire onglet « demande de manifestation » [www.kick-france.fr](http://www.kick-france.fr) - Attention : pour un interclubs en collaboration avec des pratiquants extérieurs ou issus d'autres structures, ne possédant pas de licence fédérale, une autorisation ne pourra pas être accordée. Ainsi un licencié de la fédération ne sera pas couvert par l'assurance fédérale pour ce type d'événement.
- **Délai de rigueur pour l'assurance-accident** : si vous souhaitez une couverture-accident corporel par l'assurance fédérale, la commande de la licence fédérale est obligatoire avant toute pratique. En outre, nous vous recommandons de contracter auprès de votre assureur local un contrat pour votre club qui couvrira les nouveaux arrivants en **séances d'essai** et les **anciens adhérents** qui reprennent la pratique. N'oubliez pas d'assurer les **locaux** que vous utilisez, en responsabilité civile, et en déclarant uniquement les jours/horaires que vous pratiquez et pas plus (ainsi que les **manifestations** et **sorties** envisagées avec votre association). Il en est de même pour les **manifestations propres à votre association** (gala, stage, sortie, soirée, journée dite « porte ouverte »...) que vous organisez vous devez contracter auprès de votre assureur de club une assurance spéciale pour la manifestation (risques liés à l'organisation : **responsabilité civile – défense** pour dommages consécutif et non-consécutifs : corporels, matériel, immatériel, intoxication, etc.)
- **Déclaration d'accident** : c'est au club même de déclarer directement un accident à l'assureur de la fédération, sans passer par la fédération, au plus tard dans les **cinq jours**. Pour cela, il faut remplir le formulaire « déclaration d'accident », joindre une photocopie de la licence et une photocopie du certificat médical indiquant les lésions. L'assureur de la fédération enverra un courrier au blessé indiquant l'ouverture d'un dossier de prise en charge. En toutes circonstances, conservez une copie de la déclaration d'accident et du certificat médical dans vos archives de club.
- **Accident à l'étranger** : le président de la fédération doit être informé par écrit de vos déplacements en dehors du territoire français (le club concerné doit demander à l'assureur fédéral une prise en charge de circonstance à saisir sur le site fédéral à l'onglet « couverture exceptionnelle ». En cas d'accident grave et d'hospitalisation, contactez immédiatement l'assureur qui vous indiquera la demande à suivre pour un rapatriement du blessé et prévenez parallèlement le président de la fédération pour le suivi du dossier. Depuis 2005, la Carte Européenne d'Assurance maladie (CEAM) remplace le *formulaire E111 de la Sécurité Sociale* (CRAM) pour les soins dans un pays de la Communauté européenne (voir : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=559&langId=fr> ).

### \*Accueil des pratiquants dans les clubs :

- Le « **certificat médical** de non contre-indication au sport » **est obligatoire dès la première séance de pratique** ainsi que le **remplissage de la feuille d'adhésion-club** (avec le n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident) cela même pour une séance d'essai et y compris pour les anciens adhérents. Rappel : Un certificat médical et la licence-assurance fédérale ne sont valables pour la saison en cours (c.à.d. du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août). Ainsi **le certificat médical doit être postérieur au 31 août (une tolérance de deux mois**

**effectifs avant et après le 31 août est accordée**). Les anciens adhérents du club doivent posséder également le nouveau certificat médical pour la séance de reprise. **ATTENTION** : n'accepter aucune activité sans ce certificat médical y compris pour un entraîneur responsable de cours et un assistant-entraîneur.

- Pour les compétitions officielles : le « **certificat médical** doit mentionner « non contre-indication **à la compétition** » et doit préciser là ou les disciplines concernées.
- Un **mineur** (moins de 18 ans) **doit être accompagné par son responsable légal** lors de la première séance et son tuteur doit signer l'autorisation parentale sur la fiche d'adhésion-club (avec fourniture de la photocopie de sa pièce d'identité).
- Pour les **cours des moins de 16 ans** : l'entraîneur doit arriver une demi-heure avant la séance pour accueillir les jeunes et leurs accompagnateurs. Le cours terminé, il quitte la salle d'entraînement après s'être assuré de la récupération des jeunes par les familles. Un **accord écrit du responsable légal** sur la fiche d'adhésion-club est obligatoire pour laisser repartir le jeune pratiquant dans son foyer sans être accompagné. Les **moins de 13 ans** doivent être obligatoirement accompagnés chez eux par une personne majeure (un membre de la famille ou une personne mandatée par le responsable légal et consignée sur la fiche d'adhésion-club).
- Un **mineur** ne peut pas quitter un cours avant l'heure habituelle. En cas de difficulté, vous devez **prévenir immédiatement** son responsable légal pour qu'il soit récupéré à la salle d'entraînement. Toute **absence** d'un mineur **non prévue** par écrit doit faire l'objet d'un **contact immédiat** de la famille pour décharger le club de toute responsabilité. Un **registre de présence** pour les mineurs doit être tenu par l'animateur avec les **numéros de téléphone des familles à contacter**. Doit être consigné sur ce registre, les présences/absences, s'il y a lieu l'heure précise du retard ou/et l'heure de départ anticipé, les mots d'excuse et les incidents/accidents survenus durant le cours. Ce registre doit être conservé sans limite de temps en cas d'enquête sur un mineur dont vous avez eu ponctuellement la responsabilité.
- Pour l'**adhésion à l'association**, doit être fourni à tous les membres, même aux anciens adhérents, en même temps que la fiche d'adhésion-club, une photocopie du **règlement intérieur du club** (règlement simplifié par exemple au verso de l'emploi du temps des entraînements). Ce règlement doit indiquer d'une manière générale les **activités pratiquées**, la procédure d'**élection du C.D.**, les **pièces exigées pour adhérer à l'association**, l'**accueil des mineurs**, la **tenue et l'équipement** obligatoire, les **consignes de sécurité et de fonctionnement**, où se procurer les **statuts du club**, les **informations sur l'organisation générale du club** et les **noms et numéros de téléphone de contact des dirigeants** de l'association. La fiche d'adhésion-club doit préciser qu'ils acceptent ce règlement intérieur en signant l'adhésion.
- L'**exclusion définitive** d'un membre est liée à une procédure « lourde » selon la loi. Ainsi si le besoin se présente, je vous rappelle que vous devez constituer un dossier avec témoignages à l'appui. Puis, convoquer l'adhérent à une « commission de discipline de 1<sup>ère</sup> instance » (avec son défenseur s'il le souhaite qui peut être un avocat du barreau). Nous vous conseillons d'utiliser cette procédure uniquement pour des cas très graves. Une procédure plus « légère » consiste à demander au fautif de ne plus fréquenter le club avec l'appui du remboursement de sa cotisation. Ce qui enlèvera toute ambiguïté d'adhésion liée au paiement la cotisation (avec un reçu indiquant la démission volontaire et la somme perçue).
- Pour la pratique associative et sportive, trois mots d'ordre sont à véhiculer : **sécurité, respect et hygiène**.

**\*Tenue, hygiène et équipement du pratiquant dans les cours :**

Comme pour les manifestations officielles (compétitions et stages), dans le cadre de vos séances de club, le port de la tenue doit être en apport avec l'activité que vous avez annoncée (c'est une prescription du Ministère chargé des sports). La tenue représente l'esprit et les règles de la spécialité sportive, il est donc nécessaire de l'imposer aux pratiquants (uniformité des vêtements et utilisation d'équipements de protection adéquats). L'entraîneur doit également porter la tenue exigée aux pratiquants et s'équiper de protections pour montrer l'exemple.

- Pour un cours d'art martial et de self-défense : **uniforme de la spécialité** avec la ceinture ou le macaron de grade.
- Pour les cours de lutte à soumission et de pieds-poings-sol (pancrace) : **uniforme** avec ceinture de grade ou **short de boxe** ou **short (boxer) de pancrace** ou **pantalons de boxe + tee-shirt ou rashguard** pour l'hygiène sur le tapis (à la couleur du club).

- Pour les cours de boxe pieds-poings, soit un **short de boxe** soit un **pantalon de boxe** avec ceinture de grade ainsi que le tee-shirt à la couleur du club.
- **Protections pour les activités de percussion** : Aucun assaut ne sera autorisé sans les protections obligatoires : protège-dents, jambières avec dessus de pied, gros gants (gants de boxe adultes : 12 onces, gants de combats libre adultes : 12 onces), coquille pour les garçons, protège-poitrine pour les filles ; **casque obligatoire pour les mineurs** et vivement conseillés pour les débutant-adultes. Pour les activités avec coup de genou et de coude, le port de **genouillères** et **coudières matelassées** est de rigueur.
- Tout élève doit se présenter aux cours dans des conditions d'hygiène corporelle et vestimentaire correcte. Les bijoux sont interdits dans les cours, et les ongles des pieds devront être coupés courts. Le port de bandes (ou mitaines sous-gants) est obligatoire pour le prêt de gants. Les pratiquants transpirants abondamment, lors d'un travail au sol, devront protéger le sol par une serviette, voire essuyer les gouttes de sueur, lors des exercices (en cas de glissade et règles d'hygiène élémentaires).
- Pour les compétitions officielles : le macaron du club, le logo du sponsor et l'ajout du nom personnel de l'athlète sont autorisés sur les vêtements de compétition à condition qu'ils soient discrets.

**\*Consignes du Ministère chargé des Sports :**

- **Sécurité incendie** : il vous revient de vérifier si la salle dont vous disposer est conforme aux normes de sécurité incendie (issues de secours, **poste téléphonique** rapidement accessible, extincteurs en nombre, lance d'incendie pour les grandes salles, plan et consignes d'évacuation, tableau d'organisation des secours (adresses et numéros de téléphone des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence).
- **Sécurité matérielle** (normes techniques) : il vous revient également de vérifier si la salle dont vous disposer est conforme à une pratique en toute sécurité. D'abord la mise à distance des obstacles (travail à 3 m au minimum des murs/miroirs/vitres non protégés, obstacles dangereux suffisamment matelassés, agrès de gymnastique et de musculation stockés dans un secteur hors risque, gros matelas de gymnastique non arrimé sur le mur, etc.). Vous devez effectuer un marquage au sol (plots) ou avec des cordelettes élastiques en hauteur pour éviter une intrusion dans un espace à risque voire de protéger des murs et obstacles avec des matelas/tapis de gymnastique amovibles. Il faut exiger du propriétaire le calfeutrage les zones à risques (poteau, angle, radiateur, porte, fenêtre etc.). Les appareils de sport (agrès de boxe, de musculation, de chute...) doivent être estampillés par des fabricants connus et contrôlés régulièrement par un organisme spécialisé ainsi que les points de scellement de celles-ci. Dans le cas contraire, demander au propriétaire qu'ils soient examinés par un bureau de vérification avant d'en faire usage. Attention : si vous travaillez dans un environnement de sports collectifs, vérifier que les cages de but, panneaux de basket, poteaux de volley-ball, les gros matelas, etc. soient bien arrimés pour éviter la chute sur un pratiquant. En cas de non-conformité (incendie ou technique) refuser d'effectuer le cours en rédigeant un écrit expédié par lettre recommandée au propriétaire de la salle.
- **Sécurité de pratique** : veiller à la protection maximale des pratiquants notamment des moins de 18 ans et des débutants (pour le « sparring léger » de type boxe : gros casque de sparring, gros gants de boxe 12-14 onces, protèges tibias avec dessus de pied). En plus, pour le travail de « sparring lourd » des pratiquants avancés : très gros gants notamment pour les gros frappeurs et poids lourds, port de plastron, seconde paire de jambière, chausson en mousse, genouillères matelassées et coudières matelassées. Pour les **techniques de projection**, comme pour le **travail en déplacement avec et sans armes** veiller au respect de la **distance de sécurité**. Egalement, les plaques de transpiration au sol doivent être instantanément essuyées pour éviter toute glissade dangereuse.
- **Santé** : respectez le principe de précaution : « ne pas hésiter à appeler les secours médicaux et la famille en cas de blessure sérieuse ou de malaise ». Ne jamais laisser répartir seul un pratiquant blessé ou ayant eu une défaillance (aviser rapidement ses proches avant de le faire raccompagner dans son foyer ou dans un centre hospitalier).
- **Trousse de secours collective** : elle doit être accessible à tous les pratiquants et régulièrement mise à jour.
- **Hygiène** : le travail sur praticable nécessite le port de sandalettes des vestiaires jusqu'au bord du tapis. Toute écorchure ou coupure doit être soignée et protégée (pansement) en dehors de l'aire de travail (attention de ne pas maculer de sang les espaces de travail). Lors des

exercices au sol après effort (stretching ou relaxation), une serviette doit recouvrir la surface pour éviter les plaques de transpiration présentant à posteriori des risques de glissade.

- **Assurance** : le contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'exploitant, de ses préposés et des pratiquants doit être affiché.
- **Attestation et diplôme** : dans la structure principale de vos entraînements, vous devez afficher la copie du diplôme de l'enseignant et l'attestation d'affiliation fédérale.
- **Pour les cours dans différentes salles** : l'enseignant responsable du cours doit disposer dans son sac d'entraînement, de la **liste des pratiquants avec les numéros de téléphone des familles à prévenir en cas d'accident**, du  **carnet de présence pour les pratiquants mineurs**, de formulaires de déclaration d'accident, d'un protège-documents avec ses diplômes d'entraîneur et d'une trousse de secours pour soigner les pratiquants.

**\*Déplacement en compétition, stages, entraînement interclubs, sortie de loisir, visite à l'étranger, etc. :**

- **Déplacements des mineurs** : chaque déplacement doit faire l'objet d'une information écrite aux parents et d'une autorisation parentale écrite. La convocation doit préciser les heures de départ et de retour dans les foyers, le lieu de rendez-vous, le point de chute, les noms des accompagnateurs, le numéro de téléphone du coordonnateur de la sortie et la nature des véhicules utilisés. La convocation doit posséder un talon détachable avec la nature de la sortie, le nom du responsable légal donnant l'autorisation et le n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident.
- **Documents obligatoires pour une sortie** : chaque athlète doit posséder une pièce d'identité, sa licence de la saison en cours et sa carte vitale ou une copie de sa carte de sa mutuelle maladie et de sa police d'assurance.
- **Transport en bus** : chaque sortie doit être accompagnée d'un animateur autre que le conducteur du car. Pour les mineurs, deux accompagnants au minimum par groupe de dix jeunes est souhaitable notamment à l'étranger. Une sortie en pleine nature doit être encadrée par un professionnel diplômé d'Etat assisté des animateurs du club.
- **Déplacement à l'étranger** : un programme détaillé de la visite doit être remis à tous les adhérents avec les frais envisageables, dates de séjour, horaires de retour, les adresses et n° de téléphone des lieux de séjour et les coordonnées téléphoniques de l'encadrement. Les mineurs doivent posséder une autorisation de sortie du territoire. Chaque responsable de groupe doit être muni des indications sur les responsables légaux des mineurs (n° de téléphone de contact, photocopie de la carte de mutuelle maladie des parents et la photocopie du contrat de police d'assurance des parents) et un formulaire de déclaration d'accident (M.D.S.).

**\*Fonctionnement administratif du club :**

- **Assemblée générale annuelle** : il est utile de rappeler que l'ensemble des adhérents doivent être convoqués à un « temps commun de démocratie ». C'est la réunion administrative annuelle appelée « assemblée générale » (A.G. ordinaire ou électorale suivant le cas). Cela permet de procéder au bilan des activités, envisager un projet collectif, choisir des cotisations et élire des dirigeants. Une A.G. ordinaire en milieu de saison semble souhaitable pour tirer des conclusions sur la saison en cours et la régulation du projet de club. Les compte-rendus d'A.G., décision de bureau, modification de statuts doivent être collés chronologiquement dans un cahier et paraphé à cheval du document par le président ou secrétaire général afin d'authentifier l'acte. Ce « cahier de mémoire » doit être conservé durant toute l'existence de l'association.
- **Un cahier de réclamation** doit être mis à la disposition des pratiquants.

**\*Fonctionnement pédagogique du club :**

- **Mélange des âges** : En France, une pratique courante consiste à ne pas mélanger les pratiquants de moins de 15 ans et de plus de 15 ans, notamment pour une raison de maturité physique mais aussi mentale pour raison morale notamment sexuelle (en France, la majorité sexuelle est fixée à l'âge de 15 ans depuis 1945). En "pratique de loisir" en « section ADULTES » (c'est-à-dire de PLUS DE 15 ANS), pour un(e) pratiquant(e) de la catégorie d'âge « minime » (c'est-à-dire de 14 ans-15 ans) il est tolérable d'accepter un jeune en prenant les précautions pédagogiques nécessaires (adaptation physique et technique en relation avec les

pratiquants plus âgés). D'autre part, il est indispensable que la maturité physique du jeune (la taille/poids) soit en rapport avec les pratiquants adultes en présence. Dans un même cours, peut être constitué des groupes d'âges et de morphologie afin d'éviter toute blessure physique et surtout psychologique. Si toutefois le jeune souhaite rejoindre le cours d'adulte, le mieux est de s'entendre avec son responsable légal pour effectuer une séance d'essai, afin que l'entraîneur puisse juger de la « capacité de ce jeune à suivre un cours adulte ». Il en est de même pour les **cours destinés au jeunes**, si toutefois il n'y a pas de sections dissociées entre les enfants et les adolescents, il est indispensable de former des groupes distincts de travail (baby 4-5 ans, enfant 6-9 ans, préadolescent 10-12 ans et adolescent 13-15 ans).

- **Programme des activités** : un affichage des activités du club et du programme prévisionnel d'entraînement asservi des objectifs est très souhaitable. Cela justifiera le bien fondé de l'association, permettra de susciter l'intérêt des adhérents, renforcera la motivation et l'esprit de groupe.
- **Passage de grades** : un passage de degrés techniques (ou ceintures) par semestre favorisera la motivation, permettra aux entraîneurs comme aux élèves de prendre conscience de leurs progrès et surtout de leurs points forts et faiblesses. L'affichage des **programmes de grades** et des **grilles d'évaluation** donneront des points de repères aux pratiquants et une idée globale de la direction à donner aux efforts.

## DISPOSITIONS DE FONCTIONNEMENT POUR UNE COMPÉTITION OFFICIELLE

**EQUIPEMENT DE COMPÉTITION** : les coachs doivent être en survêtement de sport et en chaussures de sport au bord du tapis ou du ring. Ils doivent être assis durant les rounds sans s'appuyer sur le ring ou le praticable. Les équipements des pratiquants doivent être en bon état, fixés par du ruban adhésif pour éviter leur perte et le casque de combat ne doit pas « s'envoler » lors des échanges. Attention à certaines qualités de ruban adhésif qui ont tendance à blesser (ou couper tel des lames de rasoir). Il est important de différencier un « casque de compétition » (ouvert) et un « casque de sparring » pour l'entraînement (très fermé pour protéger la face). Il est à savoir, que le port du **survêtement du Groupe-France** est réservé uniquement aux regroupements des membres du « Groupe-France » et aux cadres fédéraux pour les rencontres internationales et les sorties à l'étranger.

**L'ENCADRANT DE CLUB LORS DES MANIFESTATIONS** : le coach doit maîtriser l'entourage de son club (soigneurs, autres athlètes, parents d'athlètes et supporters du club concerné). Il doit veiller à ce qu'ils aient une attitude la plus sportive possible (sinon des sanctions seront prises à l'envers l'athlète lui-même). Rappel : les supporters restent en arrière des barrières (ou délimitation). Seulement DEUX hommes de coins en amateur et seul le coach donne des consignes sans crier. Les hommes de coin (coach et soigneur) doivent être licenciés et le coach principal doit posséder le diplôme d'instructeur fédéral (DIF ou BF2° au minimum). En plein-contact et pré-combat junior 16-17 ans, le soigneur doit avoir 16 ans révolus. Deux hommes de coin seulement sont présents pour les combats d'amateur. Pour les activités techniques, de jeunes-coachs peuvent officier mais l'instructeur du club se trouve quatre mètres en arrière afin d'intervenir en cas de situation grave.

**DEMANDE D'INFORMATION AUX TABLES DES OFFICIELS** : Aucune doléance ou contestation ne peut être faite par un athlète ou ses proches. Seul le coach s'enquière de cette tâche. Il en est de même pour les demandes d'information aux tables des officiels.

**PASSEPORT SPORTIF** : pour les compétitions officielles, il doit être remis juste avant l'épreuve et récupéré à la fin de la manifestation.

**TENUE DES OFFICIELS** : polo officiel dans le pantalon, pantalon de ville à pinces sombre et chaussures de sport propres. Aucun arbitre ne peut officier en survêtement ou autre tenue non conforme (ex. : pantalon de type « bluejeans » et chemisette débraillée). Les boucles des ceintures et parties métalliques doivent être scotchées et les bijoux, clés dans les poches et téléphone enlevés. Interdiction de boire, manger et de téléphoner durant une rencontre.

**INSTALLATION SPORTIVE DE COMPÉTITION** : pour une manifestation même amicale, l'équipement doit être conforme à la législation française (code du sport) c'est-à-dire à 4 m des spectateurs, avec zone de sécurité autour de la surface de combat, tapis non glissant sur le sol (verso « antigliss » ou fixation au sol avec du ruban adhésif double face). Le matériel doit être sans aucune défaillance (ex. : tapis individuels d'égale dimension et parfaitement joints, plancher de ring régulier, tapis d'art martial au minimum de QUATRE centimètres d'épaisseur sous la bâche pour les sports à projection, coussin de ring recouvrant les parties dures du coin, intercordes disposées à 1/3 de chaque largeur, etc.).

## MODALITÉS POUR LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES

### NIVEAU SPORTIF POUR LES ACTIVITÉS TECHNIQUES ET D'OPPOSITION DIRECTE

Pour les compétitions hors championnat, afin d'équilibrer les rencontres, et également éviter une surabondance de concurrents dans certaines catégories d'âge et de poids, il est conseillé aux organisateurs de tenir compte des niveaux sportifs qui séparent les athlètes (en light-contact comme en pré-combat junior et classes sportives pour le combat senior C, B et A). Les niveaux sont tributaires des grades des concurrents (ex. : couleur de ceinture) et conjointement de l'expérience en compétition (nombre de combats « au compteur » toutes disciplines confondues).

ATTENTION : En **CHAMPIONNAT NATIONAL** : il n'y a pas de niveau « NOVICE » c'est-à-dire de tournoi pour un athlète sans un niveau technique de qualité.

- Pour le **LIGHT-CONTACT dit « français » (KICK-LIGHT) 08-51 ANS, un seul niveau en championnat national** : au minimum ceinture jaune.
- Pour le **PRÉ-COMBAT JUNIOR 16-17 ANS, un seul niveau en championnat national** : au minimum ceinture orange.
- Pour le **PLEIN-CONTACT SENIOR 18-40 ANS, TROIS SERIES (CLASSE C, B et A)** : au minimum ceinture verte.
  - . « HONNEUR » ou CLASSE C : Moins de six combats gagnés en *pré-combat junior ou/et senior* toutes disciplines confondues.
  - . « ESPOIR » ou CLASSE B : A partir de six combats gagnés en *pré-combat junior ou/et senior* toutes disciplines confondues.
  - . « ÉLITE » ou CLASSE A : A partir de douze combats gagnés en *pré-combat junior ou/et senior* toutes disciplines confondues.

N.B. : Ce principe de passage d'une de série (classe) à une immédiatement supérieure à partir d'un palmarès n'est qu'indicatif. C'est concrètement le rôle de l'entraîneur/coach à évaluer la capacité de son combattant à pouvoir s'adapter dans la série sportive supérieure.

### DISPOSITIONS MÉDICALES

#### Pesée officielle

- Le responsable de club vérifie, avant de prendre la route, les pièces médicales de ses athlètes.
- Il collecte cas par cas les pièces médicales et autorisation parentales dans un protège-documents transparent afin de gagner du temps à la pesée.
- La pesée s'effectue club par club en présence du coach-responsable de club.

#### Pièces médicales demandées

- Obligatoire pour toutes les catégories et disciplines : **LICENCE** (ou copie du courriel de réponse avec n° de licence ou du site Internet FFFCDA), passeport-sportif recommandé et **certificat médical de non contre-indication « à la compétition »**.
- **Moins de 18 ans : Autorisation parentale** de participation aux compétitions (avec la photocopie de la pièce d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation).
- **Vétérans 40-51 ans** : E.C.G. obligatoire (test d'effort vivement conseillé).
- Activités de PLEIN-CONTACT, **junior 16-17 ans et senior 18-40 ans** : **E.C.G de moins d'UN an**
- Activités de PLEIN-CONTACT, **classe C, B et A** : **Fond d'œil de moins d'UN an** (Fond d'œil facultatif pour le pré-combat junior)

NB : les C.M. effectués pour les mêmes disciplines dans le cadre des autres fédérations sont acceptés.

### **Contrôle médical pour le pré-combat junior 16-17 ans et le plein-contact junior et senior**

- L'examen médical aura lieu de 10h à 12h
- Le contrôle médical s'effectue club par club en présence du coach-responsable du club
- L'athlète se présente avec son coach et ses pièces médicales (C.M. de non contre-indication, E.C.G et fond d'œil pour les classes B et A).

## **DISPOSITIONS SPORTIVES**

### **1 - Accueil au gymnase le jour de la compétition**

- Le matin de la pesée, l'entrée dans le gymnase s'effectue « club par club ».
- Bien sûr, l'entrée est gratuite pour les athlètes, coachs, aides-officiels, officiels et le chauffeur de bus. Les ATHLÈTES, COACHS, AIDES et OFFICIELS reçoivent un coup de tampon-encreur sur le dos de la main.
- ENTREE GRATUITE : pour une grosse équipe = UN coach pour QUATRE athlètes et le chauffeur du bus/véhicule (s'il y a lieu). Pour un petit groupe = DEUX coachs maximum.
- Les familles des combattants et accompagnateurs règlent une participation aux frais (PAF) pour la journée et la soirée incluse et reçoivent un coup de tampon-encreur sur le dos de la main. Les moins de 12 ans ont l'entrée gratuite et reçoivent un coup de tampon-encreur sur le dos de la main.
- Les spectateurs de l'après-midi et de la soirée règlent un droit d'entrée (avec ticket en guise de reçu).

### **2 - Information sur le règlement, éventuellement un stage d'initiation et de perfectionnement à l'arbitrage durant la pesée officielle**

Il consiste à revoir les fondamentaux pour les débutants (les règles principales, critères de décision d'un combat, comment compter les points ?, etc.). Il est obligatoire pour tous les clubs (une personne minimum afin de transmettre l'information authentique à son propre entourage).

Deux groupes de niveau : GROUPE INITIATION ET INFORMATION AU RÈGLEMENT (sur ring latéral et tableau noir). Et d'autre part sur le ring surélevé, un GROUPE D'AVANCÉS POUR LE PERFECTIONNEMENT EN 'ARBITRAGE (thèmes de formation à déterminer)

### **3 - Réunion de l'équipe d'organisation**

Répartition des tâches de chacun après la pesée par les représentants fédéraux (DTR) et l'organisateur du plateau.

### **4 - Réunion des coachs et des responsables de club : juste avant le début de la compétition par le DTR.**

### **5 - Réunion des officiels et aides-officiels**

La répartition des tâches s'effectuera à la fin de la réunion des coachs.

Pour une compétition régionale : Un officiel ou aide-officiel OBLIGATOIRE par club par tranche de 5 combattants engagés (secrétaire de table, chronométreur, stagiaire-juge, juge, arbitre). Durant la réunion des coachs, le responsable des officiels notera les NOMS proposés par les clubs en présence (et les fonctions qu'ils veulent assurer).

**Tenue des officiels et aide-officiels** : polo officiel, pantalon sombre (pas de jeans ou de pantalon de survêtement) et chaussures de sport propres.

### **Déroulement d'une manifestation (championnat national ou coupe de France)**

#### **- Appel de tous les concurrents au tout début de la compétition par surface de combat pour vérifier si aucun concurrent n'a été oublié sur les tableaux de rencontres.**

Les GROUPE DE ROTATION seront affichés notamment, et tous les combats seront numérotés du premier au dernier afin de permettre aux concurrents qui passent en fin de journée de prendre leurs dispositions.

- Les rencontres peuvent s'effectuer sur plusieurs surfaces en parallèle.

- Certaines **finale de pré-combat 16-17 ans et plein-contact 18-40 ans** peuvent être transportées le soir (**20h30 à 24h**) et notamment les **finale directes**.

- À priori, il est courant de débiter les compétitions par les plus jeunes, les plus légers et notamment les féminines et vétérans. Ainsi, les seniors et les plus lourds des concurrents masculins passent en dernière position.

**1<sup>er</sup> septembre 2014**